



Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer.
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Paris, le 9 mars 2010

Objet : Préavis de grève pour le 23 mars 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le mardi 23 mars, dans le contexte de l'unité interprofessionnelle décidée au plan national, les organisations syndicales de la Fonction publique appellent tous les personnels à participer par la grève et les manifestations à une journée d'action pour l'arrêt des suppressions d'emplois et la défense des services publics, l'amélioration des retraites et des salaires, la prise en compte de la pénibilité.

Dans ce cadre, nos organisations appellent l'ensemble agents du MEEDDM et de ses établissements publics à la grève et à la manifestation le 23 mars, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Depuis le début de l'année 2010, les personnels de différents secteurs professionnels relevant du MEEDDM ont mené de fortes mobilisations : transfert des Parcs et des OPA, corps de l'environnement, exploitation routière dans les DIR, contrôle aérien et aviation civile, affaires maritimes... Le mardi 23 mars la mobilisation prolongera ces actions.

Pour notamment :

- la revalorisation des salaires et la reconnaissance des qualifications par la grille indiciaire,
- un arrêt des suppressions d'emplois et une évaluation des besoins en emplois qualifiés et en crédits, avec mise en place d'un plan de recrutement triennal permettant aux services et établissements publics de remplir leurs missions, aujourd'hui effectuées dans des conditions de plus en plus dégradées, ainsi que la mise en œuvre des Grenelle Environnement et Mer à tous niveaux (DDI, DREAL, DIR, DIRM, CETE, Etablissements Publics...),

- mettre un terme aux situations de souffrance professionnelle, améliorer les conditions de travail et mener à bien l'harmonisation des dispositifs ARTT et la modification du cadrage DIR dans le sens du progrès pour les personnels,
- la prise en compte de la pénibilité du travail des agents de certains corps dans les modalités des droits à pensions et la défense du Code des pensions et du niveau des retraites,
- le respect des garanties individuelles et collectives des agents transférés aux départements,
- le maintien de nos retraites.

Contre, en particulier:

- L'individualisation des rémunérations, le management par le stress et la contrainte, le recours à la précarité de l'emploi avec des CDD.
- les projets de création d'un « opérateur » du réseau routier national, de démantèlement de la DGAC, de privatisation de pans du réseau routier, de transfert à VNF des personnels et du patrimoine des services navigations, de fusion et de transferts d'établissements publics de l'Ecologie,
- les projets de fermeture de services de proximité, l'abandon de l'ingénierie publique et la privatisation ou sous-traitance de fonctions techniques relevant de missions publiques,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Jean-Marie RECH

Pour Solidaires
Laurent PIDANCET

Pour la FSU
Laurent FAURE

Pour l'UNSA
Jean-Michel BAILLY

Pour la CFDT
Hubert LEBRETON